

Les infos DU DIX

Le journal municipal

**ENSEMBLE,
AGISSONS POUR
LE LOGEMENT !**

n°46 – Hiver 2023

Spécial logement : parc social, encadrement des loyers, éco-rénovation...

P.4-7

Zéro Déchet : après les fêtes, donnez une seconde vie à votre sapin !

P.9

Attaque de la rue d'Enghien : hommage aux victimes et soutien à la communauté kurde

P.12

SUIVEZ-NOUS SUR
LES RÉSEAUX SOCIAUX :



@mairie10paris —



les élus *du dix*

Maire du 10^e arrondissement ALEXANDRA CORDEBARD

Adjoint-e-s à la Maire

ÉRIC ALGRAIN

Premier Adjoint à la Maire du 10^e, délégué à l'Éducation, à la Politique de la Ville et à la mise en œuvre du Plan climat - Énergie

PAULINE JOUBERT

Adjointe à la Maire du 10^e, déléguée à l'Aménagement de l'espace public et à la coordination des travaux. Référente du quartier Saint-Vincent de Paul / Lariboisière

ÉLIE JOUSSELLIN

Adjoint à la Maire du 10^e, délégué au Logement, aux Relations avec les bailleurs, à la Lutte contre la spéculation immobilière, à la Mémoire et au Monde combattant - Correspondant défense. Référent du quartier Château d'Eau / Lancry

SYLVIE SCHERRER

Adjointe à la Maire du 10^e, déléguée aux Affaires sociales, aux Solidarités, à la Lutte contre les inégalités et contre l'exclusion

RAPHAËL BONNIER

Adjoint à la Maire du 10^e, délégué à la Participation citoyenne, au Débat public, à la Vie associative et au Budget Participatif. Référent du quartier Louis Blanc / Aqueduc

AWA DIABY

Adjointe à la Maire du 10^e, déléguée à la Petite Enfance, à la Protection de l'enfance et aux Familles. Référente du quartier Saint-Louis / Faubourg du Temple

THOMAS WATANABE -VERMOREL

Adjoint à la Maire du 10^e, délégué au Handicap, à l'Accessibilité universelle, aux Cultures technique, scientifique et populaire, au Conservatoire du livre et à l'Alimentation durable. Référent du quartier Grange-aux-Belles / Terrage

ISABELLE DUMOULIN

Adjointe à la Maire du 10^e, déléguée à la Jeunesse, aux Seniors et à la Solidarité entre les générations. Référente du quartier Saint-Denis / Paradis

Conseiller-ère-s de Paris

RÉMI FÉRAUD

Conseiller de Paris,
Sénateur de Paris

LAURENCE PATRICE

Adjointe à la Maire de Paris, déléguée dans le 10^e à la Culture et au Patrimoine

SYLVAIN RAIFAUD

Conseiller de Paris, délégué dans le 10^e aux Espaces Verts, à la Végétalisation, à la Biodiversité et à la Condition animale

PAUL SIMONDON

Adjoint à la Maire de Paris délégué dans le 10^e à l'Urbanisme

LÉA VASA

Conseillère de Paris, déléguée dans le 10^e à la Propreté, à la Stratégie zéro déchet et à l'Économie circulaire

DOMINIQUE VERSINI

Adjointe à la Maire de Paris déléguée dans le 10^e à la Santé, aux Relations avec les hôpitaux publics, à la Réduction des risques et à la Santé environnementale

Conseiller-ère-s d'arrondissement

KIM CHIUSANO

Conseillère d'arrondissement, déléguée à l'Égalité Femmes/Hommes, à la Lutte contre les discriminations et à l'Insertion

ULF CLERWALL

Conseiller d'arrondissement délégué à l'Économie Sociale et Solidaire, à l'Emploi et à l'Insertion - Référent Europe

DAVID DELPLANQUE

Conseiller d'arrondissement, délégué au Commerce, à l'Artisanat, au Développement économique et au Tourisme

PHILIPPE GUTTERMANN

Conseiller d'arrondissement délégué au Sport, aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 et à l'Éducation populaire

PHILOMÈNE JUILLET

Conseillère d'arrondissement, déléguée à la Prévention, à la Sécurité, à la Police municipale et à la Vie nocturne

BERTIL FORT

Conseiller d'arrondissement



vos services *en mairie*

www.mairie10.paris.fr

72 rue du faubourg Saint-Martin
75010 Paris

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h
Accueil nocturne le jeudi jusqu'à 19h30
Le samedi de 9h à 12h30
(État civil uniquement)



Accès Personnes à
Mobilité Réduite : rue Hittorf

Contacteur la Maire

Tél. : 01 53 72 10 00
Courriel : mairie10@paris.fr

Accueil - informations

Rez-de-chaussée, côté escalier B
Tél. : 01 53 72 10 10

Bureau des Affaires générales et des Élections

1^{er} étage, escalier B
Tél. : 01 53 72 10 10

Antenne logement

Espace Hittorf,
Rez-de-chaussée, côté escalier B
Tél. : 39 75

État civil

Espace Hittorf, rez-de-chaussée, côté
escalier B
Tél. : 01 53 72 10 10

Titres d'identité

1 rue Hittorf
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h
(se déplacer avant 16h)



La prise de rendez-vous
est obligatoire pour
les CNI et passeports soit par
téléphone au 39 75 ou par Internet :
www.paris.fr/cartedidentite-passeport

Caisse des Écoles

3^e étage, escalier A
Tél. : 01 42 08 32 85
Courriel : cde10@cde10.fr
Lundi, mercredi et jeudi : 8h30 à 18h
Vendredi : 8h30 à 12h.

paris
info Le 3975
Paris.fr

*Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe

Les infos DU DIX

n°46 - Hiver 2023

Direction de la publication : Alexandra Cordebard
Rédaction en chef : Noé Distel
Rédaction : Solal de La Grandville
Crédits photographiques : Mathieu Delmestre, Erwan Floch, Solal de La Grandville, Florence Leclerc, Ana Le Jeune, Antoine Muller (Mairie du 10^e), Guillaume Bontemps, Joséphine Bruecker, Henri Garat (Ville de Paris), Dorothee Davoise, Michel Viard
Réalisation : agence-bolivie.fr
Gestionnaire d'impression : Paragon
Distribution : Proximes. *Journal municipal imprimé à 50 000 exemplaires, sur papier PEFC.*



Retrouvez ce journal sur le site
de la Mairie du 10^e, en version
consultable et téléchargeable :
www.mairie10.paris.fr

l'édito de la maire



ALEXANDRA CORDEBARD

Maire du 10^e
arrondissement

 alexandra.cordebard

 @ACORDEBARD

 @alexandracordebard

Chères habitantes, chers habitants du 10^e,

Au mois de janvier, par tradition, on adresse ses vœux à celles et ceux que l'on aime, celles et ceux qui nous sont proches, avec qui l'on travaille ou que l'on croise. En ce début d'année 2023, c'est bien plus qu'une tradition qui me pousse à vous adresser tous mes vœux de bonheur, de joie, de succès et de santé : c'est un plaisir mais c'est surtout un besoin.

Un besoin oui car l'attaque meurtrière de la rue d'Enghien, survenue le 23 décembre dernier, a endeuillé nos fêtes de fin d'année, a semé la sidération, la terreur, la colère et le chagrin au sein de la communauté kurde, et a replongé notre arrondissement et Paris dans de très douloureux souvenirs.

Je veux aujourd'hui rendre hommage à toutes les victimes de cet acte raciste et lâche, adresser mes condoléances à leurs familles et leurs proches, saluer le courage de ceux qui ont désarmé l'assaillant, et remercier chaleureusement les services de la police, des sapeurs-pompiers, du Samu et de la protection civile, qui sont intervenus très rapidement sur les lieux du drame.

Je tiens également à exprimer une fois encore toute ma solidarité au peuple kurde, et ce d'autant plus à la veille du dixième anniversaire du triple-assassinat de la rue La Fayette. Je veux leur dire que nous sommes à leurs côtés et que nous continuerons à les soutenir.

Dans notre arrondissement, dans notre ville, dans notre République, la haine de l'autre, la xénophobie, les discriminations n'ont pas, n'auront jamais leur place. À Paris, Anne Hidalgo, mon équipe et moi-même continueront de combattre fermement les discours qui, depuis déjà de trop longues années empoisonnent notre débat public, et participent à libérer la haine dont nous avons été les témoins.

Le racisme est un fléau qui ne fait que dresser les uns contre les autres et qui par nature engendre la violence. Nous ne devons jamais céder à cette logique funeste et nous devons, toutes et tous, malgré la tristesse et le deuil, tenir bon et protéger les valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité qui sont, plus qu'une promesse, une garantie pour chacune et pour chacun.

Par le passé, le 10^e a connu des tragédies qui n'ont jamais porté atteinte à ce qui nous unit. Je suis fière d'être la maire d'un arrondissement pluriel, solidaire, fraternel où, du respect mutuel qui existe entre les cultures, naît et prospère une belle cohésion.

Chères habitantes, chers habitants, en ce mois de janvier 2023, je forme le vœu que, malgré les épreuves, nous continuions ensemble, main dans la main, à aller de l'avant et à façonner un 10^e qui prend soin des autres, respecte chacune et chacun, porte fièrement nos différences et s'épanouit dans l'harmonie.

Fidèlement,
Alexandrad

Alexandra Cordebard

Dans ce numéro

P.4 / DOSSIER : ENSEMBLE,

AGISSONS POUR LE LOGEMENT

Agir pour le logement social !

P.6 / Logement, loyers, pouvoir d'achat :
des nouveautés en 2023

P.7 / Éco-rénovons Paris : une aide
renforcée pour les copropriétés du 10^e

P.8 / CÔTÉ GARES

Embellissements :
une rue Guy Patin végétalisée !

P.9 / CÔTÉ VALMY

Après les fêtes, donnez une seconde vie
à votre sapin de Noël !

P.10 / CÔTÉ SAINT-LOUIS

Les marchés Alibert et de La Villette
se mettent à la collecte des biodéchets !

P.11 / CÔTÉ RÉPUBLIQUE

Avec Nature & Us, à la découverte
de la biodiversité du 10^e

P.12 / CÔTÉ HAUTEVILLE PARADIS

Chapelle Saint-Lazare : la réhabilitation
s'expose au jardin Alban Satragne

P.13 / CÔTÉ MAIRIE

Pass Culture une carte, mille avantages

P.14 / TRIBUNES

P.16 / HISTOIRE ET VIES

Léon Cogniet, Un peintre dans le 10^e

AGIR POUR LE LOGEMENT SOCIAL !

L'équipe municipale est au travail pour permettre à chacune et chacun de rester vivre à Paris. Dans le 10^e, les créations et réhabilitations de logements sociaux s'accroissent depuis deux ans. Petit tour d'horizon.

120 nouveaux logements en un an

La création de logements sociaux est un objectif majeur de la Mairie du 10^e. En 2022, plusieurs projets d'envergure ont été livrés : 74 logements au 47, quai de Valmy (dans les locaux des anciennes Douanes), 16 logements au 2, rue de Valenciennes (dans un immeuble vide), ou encore 8 logements au 1, rue Robert Blache. L'année s'est terminée par deux nouvelles livraisons : 14 nouveaux logements au 9, cité d'Hauteville et 15 autres dans le passage du Marché. Ainsi, ce sont près de 120 nouveaux logements sociaux qui ont vu leurs premiers locataires entrer dans leurs murs au cours de l'année écoulée.

En 2023, d'autres logements sociaux seront à leur tour finalisés : passage Reilhac par exemple mais aussi dans les locaux de l'ancienne poste Alban Satragne, tandis que de nouveaux projets débutent, à l'image de la transformation d'un ancien garage rue Lucien Sampaix.

Les objectifs de ces multiples créations ? La conduite d'une politique sociale pour faire en sorte que Paris demeure une ville pour toutes et tous, mais également un enjeu écologique puisque vivre près de son lieu de travail équivaut à moins de pollution.

Objectif environnemental toujours, avec les actions de réhabilitation engagées dans les logements sociaux parisiens. Chaque année, près de 5 000 logements sont réhabilités dans notre ville. Actuellement, dans le 10^e, on peut penser à la résidence ICF Habitat La Sablière de la rue du Faubourg Saint-Martin où plus de 100 logements ont été rénovés, pour un gain moyen d'énergie aux alentours de 51%. En 10 ans, plus de 800m² de végétalisation ont pu être créés dans notre arrondissement grâce à la réhabilitation d'immeubles de logements sociaux.

Du logement social pour toutes et tous !

Le logement social, ce n'est pas réservé à une catégorie de personnes : en effet, 75% des Parisiennes et Parisiens sont éligibles au logement social. Aujourd'hui, à Paris, il existe 25% de logements sociaux. La majorité municipale souhaite passer à 40% d'ici 2035.

Dans chaque immeuble de logements sociaux, la mixité sociale est donc garantie. Il existe aussi bien des logements pour les personnes aux revenus modestes que pour des personnes de la classe moyenne.

À titre d'exemple, pour une personne seule, les revenus ne doivent pas dépasser 31 000 euros par an. Pour un couple avec un enfant : 37 000 euros, pour un couple avec trois enfants : 85 000 euros.

Il est donc temps de faire votre demande de logement social : soit en prenant rendez-vous à l'antenne logement en Mairie du 10^e, soit vous rendant sur le site demande-logement-social.gouv.fr. Les temps d'attente sont parfois longs, mais c'est bien pour les réduire que la Ville de Paris poursuit sa politique de création de logement social.



Élie Josselin

Adjoint à la Maire du 10^e,
délégué au Logement,
aux Relations avec les
bailleurs, à la Lutte contre
la spéculation immobilière

« Permettre à toutes et tous de vivre à Paris, faire vivre la mixité sociale et le vivre-ensemble, telle est notre ambition. Dans le 10^e, en 20 ans, nous sommes passés de 4% de logements sociaux à 17%. C'est un pas de géant que nous allons poursuivre. Pour cela, nous utiliserons tous les moyens : d'abord la préemption mais aussi quand c'est possible la construction. Enfin, nous continuons à exiger de l'État qu'il réquisitionne les logements vides. »

LA LUTTE CONTRE LA SPÉCULATION IMMOBILIÈRE : L'EXEMPLE DE SAINTE-MARTHE

La majorité municipale est également engagée, aux côtés des habitants du quartier, pour lutter contre la spéculation immobilière. Pour mémoire, ce quartier populaire et d'artisanat d'art a été réhabilité dans les années 1990 grâce à de l'argent public, mais aujourd'hui, des investisseurs souhaitent s'y implanter. Accompagnement des locataires, rencontre avec les bailleurs, soutien aux luttes, préemption d'un atelier l'an passé, durcissement des conditions de changements d'usage pour les locaux commerciaux : la Mairie du 10^e répond présente pour avancer ensemble et préserver ce quartier et son identité.

Enfin, le futur opérateur immobilier « Paris Commerces » permettra notamment de préempter dans tout Paris des locaux commerciaux ou des ateliers d'artisans pour garantir et préserver des activités variées dans nos quartiers.





A LOUER
APPARTEMENT

Les locations touristiques à Paris

Logement, loyers, pouvoir d'achat : des nouveautés en 2023

Les questions de pouvoir d'achat et de logement sont au cœur des préoccupations de toutes et tous : la Ville de Paris agit !

Encadrement des loyers, nouvelle assurance habitation... des mesures concrètes

Allemagne, Suède, Suisse, Pays-Bas... dans ces pays, depuis plusieurs années, les loyers sont régulés. En ce mois de janvier 2023, la Ville de Paris obtient la pleine compétence sur l'encadrement des loyers. Jusque-là, les contrôles relevaient de la Préfecture de région et n'étaient malheureusement pas aussi fréquents qu'ils auraient dû l'être. Désormais ce sont les services de la Ville qui seront responsables et qui seront à même d'exercer des contrôles et au besoin d'infliger

des pénalités aux propriétaires concernés. Cette mesure permettra notamment aux locataires du parc privé d'effectuer un signalement de dépassement de loyers auprès des services compétents de la Ville de Paris.

Dans le même temps, la Ville de Paris lance une nouvelle assurance habitation, opérée par VYV Conseil, qui permettra aux locataires parisiens de bénéficier d'une assurance habitation au meilleur prix et avec des garanties avantageuses.

Lutter contre la spéculation immobilière, c'est également lutter contre les locations touristiques à l'année qui prive les Parisiennes et Parisiens de dizaines de milliers de logements chaque année.

En 2021, la Ville de Paris a fait condamner de grandes plateformes comme AirBnB à 8 millions d'euros d'amende. Depuis début 2022 dans le 10^e, ce sont 8 loueurs qui ont été condamnés à des amendes, pour un montant total de 80 000 euros.

De la même manière, en 2021, la Ville de Paris a durci les conditions de changements d'usage, principalement dans les quartiers les plus en proie aux locations touristiques (quartiers centraux, 10^e, 11^e). Bilan : 81% de refus de changement d'usage, pour 19% d'accord. La révision du plan local d'urbanisme, en 2023, doit permettre de renforcer encore la lutte contre les locations touristiques.

En aucun cas, il ne s'agit d'empêcher les Parisiennes et Parisiens de louer leur logement le temps de leurs congés. Par contre, le logement ne doit pas devenir une rente et entraîner des mécanismes d'augmentation des loyers pour cause de raréfaction de l'offre de logements.

infos+ Pour en savoir plus, rendez-vous sur groupe-vyv.fr



Comment ça marche ?

Le processus de candidature d'une copropriété au dispositif Éco-rénovons Paris se déroule en 4 étapes :

- prendre contact avec l'Agence Parisienne du Climat, guichet unique de la rénovation des copropriétés sur la plateforme CoachCopro (paris.coachcopro.com)
- accompagnement préliminaire : le conseiller en éco-rénovation accompagne les copropriétés dans la définition des besoins d'études et dans la recherche de professionnels pour faire établir un diagnostic global (un "chèque audit" est également proposé par la Ville de Paris).
- accompagnement technique et financier du projet de travaux : si le projet de votre copropriété est lauréat, votre conseiller vous accompagnera de la définition à la réalisation des travaux, en mobilisant aussi des aides financières.
- après les travaux : votre conseiller en éco-rénovation est également présent pour accompagner le suivi des consommations de votre habitat rénové.

Éco-rénovons Paris : une aide renforcée pour les copropriétés du 10^e

Depuis 2016, la démarche Éco-rénovons Paris a permis d'améliorer les prestations énergétiques et le confort de près de 11 000 logements de la capitale. Pour sa deuxième édition, lancée dans notre arrondissement au mois d'octobre dernier au cours d'une réunion publique ayant rassemblé plus d'une centaine de propriétaires, l'objectif est bien plus ambitieux : rénover 22 500 logements privés d'ici 2026 !

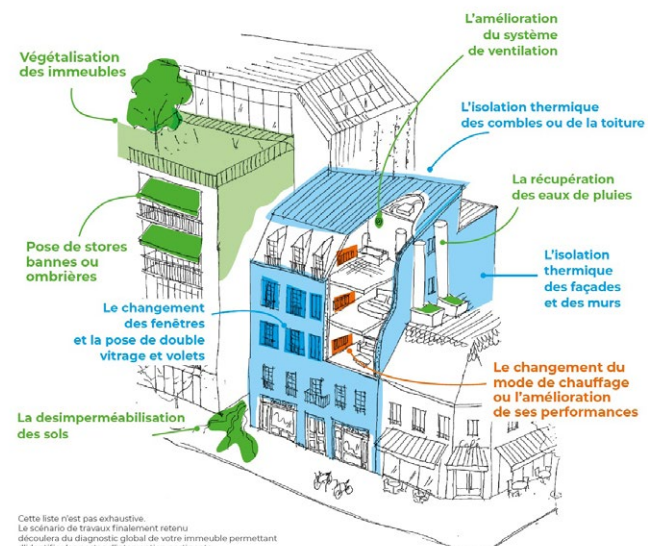
Éco-rénovons Paris, qu'est-ce que c'est ?

Éco-rénovons Paris, c'est un dispositif porté par la Ville de Paris qui vise à encourager les copropriétés privées à la rénovation énergétique et environnementale de leur immeuble, dans le cadre du Plan Climat.

Il s'adresse à toutes les copropriétés d'habitation parisiennes qui envisagent un projet de rénovation énergétique pour améliorer le confort de leur logement. Les lauréats bénéficieront d'un accompagnement gratuit de la part d'un conseiller expert du secteur pendant toutes les étapes de leur projet, et aussi d'une aide financière selon le revenu moyen des habitants de l'immeuble.

Pour cette deuxième édition, un budget total de 58 millions d'euros a été alloué afin d'accélérer la transition écologique du parc privé et atteindre ainsi l'objectif de rénover 40 000 logements par an dès 2030.

Quelques exemples de projets ? Végétalisation, amélioration du système de ventilation, isolation thermique des combles ou encore changement des fenêtres.



infos+ Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site de l'Agence parisienne du climat : apc-paris.com.



Embellissements : une rue Guy Patin végétalisée !

La démarche participative « Embellir votre quartier » se poursuit ! Après la sortie de terre de la rue Saint-Vincent-de-Paul nouvellement végétalisée et de la « rue aux écoles » Belzunce, c'est au tour de la rue Guy Patin (tout près de l'hôpital Lariboisière) de changer de visage.

Au programme : suppression du stationnement côté impair, installation d'une dizaine d'arceaux à vélos et création d'un double-sens cyclable, plantation de 14 arbres et de jardinières de pleine terre arborées et fleuries... Ce réaménagement sera par ailleurs complété par une bande plantée reliant les arbres existants rue Ambroise Paré, ainsi que par deux nouveaux arbres sur cette même voie. Des travaux qui seront achevés d'ici le mois d'avril prochain.

Un peu de patience cependant : pour respecter le cycle de développement des arbres, les charmes, pommiers, érables et cerisiers prévus ne seront plantés qu'à l'hiver prochain.



NOUVEAU LARIBOISIÈRE : ON EN EST OÙ ?

Depuis 2018, l'hôpital Lariboisière est en travaux. Objectif : la construction d'un grand centre hospitalier moderne pour améliorer l'offre de soins du Nord-Est parisien. Ce projet, conduit par l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris, représente un investissement de 300 millions d'euros.

Depuis l'automne 2020, l'AP-HP a ouvert le bâtiment « Nouveau Morax » (à l'angle des rues Ambroise Paré et de Maubeuge), entièrement reconstruit, première étape de ce chantier d'ampleur. Désormais, le projet s'articulera comme suit :

- la construction d'ici 2026 du bâtiment « Nouveau Lariboisière » (à l'angle de la rue de Maubeuge et du boulevard de la Chapelle), cœur du projet, qui doit accueillir 489 lits, dont 73 de soins critiques, la maternité et les différents services d'hospitalisation conventionnelle, 17 salles de bloc opératoire, les urgences et l'imagerie ;
- la rénovation complète du bâtiment Galien (rue de Maubeuge), qui accueillera à partir de 2028 l'essentiel des activités de l'hôpital Fernand Widal ;
- dans le même temps, la réhabilitation des bâtiments historiques, pour accueillir les activités ambulatoires et tertiaires.





Après les fêtes, donnez une seconde vie à votre sapin de Noël !

Jusqu'au 20 janvier 2023, la Ville de Paris ouvre des points de collecte de sapins dans nos espaces verts. Ils y seront broyés et utilisés pour protéger les plantations dans les espaces verts. Un geste écologique pour bien finir ou commencer l'année !

Depuis 2007 cette collecte de sapins remporte un succès grandissant : l'hiver dernier, ce sont plus de 124 000 sapins (contre 121 000 en 2021, 115 000 en 2020, 97 000 en 2019 et 85 000 en 2018) qui ont été recyclés grâce à vous, ce qui représente près de 2 500 m³ de broyat, l'équivalent d'une piscine olympique.

Cette année, dans le 10^e, une douzaine de points de collecte sont ouverts : dans votre quartier il s'agit des jardins Madeleine Tribolati, Eugène Varlin et Villemin bien sûr (auxquels il faut ajouter dans le reste du 10^e le square Yilmaz Güney, le jardin de la rue du Chalet et la place Franz Liszt).



Le saviez-vous ?

Le broyat de sapin étant particulièrement acide, il n'est pas adapté à l'utilisation en compost. En revanche, ses propriétés anti-germinatives sont parfaites pour limiter la prolifération des herbes folles de manière écologique. Il agit comme désherbant naturel.

Petite nouveauté, pour la première fois cette année, la Ville de Paris vous propose de récupérer du broyat de sapin pour protéger vos propres plantations !

Un point de distribution sera tenu au jardin Villemin (entrée au 6, rue des Récollets), du 26 décembre au 31 janvier.

PRIORITÉ PIÉTONS ! LA POLICE MUNICIPALE VEILLE

Depuis son déploiement dans le 10^e au début de l'année dernière, la police municipale mène des opérations « priorité piétons » dans l'ensemble de l'arrondissement.



Le secteur du canal Saint-Martin est particulièrement visé par ces opérations, notamment le quai de Valmy, mais elles ont également lieu sur toutes les zones sensibles comme les grands axes (La Fayette,

Louis Blanc, Magenta, Strasbourg, Grands Boulevards), les abords des gares, la place de la République, les quartiers aux voies étroites comme les rues de Paradis, du Faubourg Saint-Denis, Jean et Marie Moinon, etc.

Les heures de pointe sont bien sûr privilégiées : le matin entre 8h et 9h30 au moment où les enfants entrent en classe et où les adultes vont au travail, à midi sur les grands axes et en fin de journée à l'heure où chacun rentre chez soi.

Ces opérations ont plusieurs objectifs : protéger les piétons, en particulier les plus vulnérables (enfants et personnes âgées), promouvoir un partage apaisé de l'espace public en sensibilisant cyclistes et conducteurs de deux-roues motorisés, et bien sûr faire respecter le code de la route (respect de la vitesse, interdiction de porter des écouteurs, répression des pratiques dangereuses...).

Circulation sur le trottoir, transport de passager sur une trottinette électrique, non-respect de la signalétique... les verbalisations sont de tout ordre. Depuis le début de l'année, 286 opérations ont ainsi été organisées dans le 10^e, avec une très nette augmentation depuis la rentrée de septembre. Ces opérations restent une priorité de la division du 10^e de la police municipale, et celles-ci se poursuivront cette année encore, pour mieux partager notre espace public entre toutes et tous.



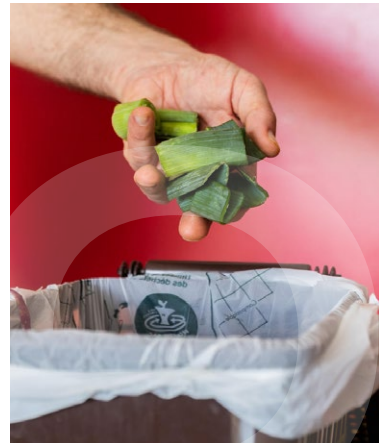
LES MARCHÉS ALIBERT ET DE LA VILLETTE SE METTENT À LA COLLECTE DES BIODÉCHETS !

Dès septembre 2020, les deux marchés couverts du 10^e (Saint-Martin et Saint-Quentin) avaient lancé l'expérimentation de la collecte des déchets alimentaires des riverains. À la clef, une meilleure lutte contre le gaspillage, mais aussi et surtout un geste important pour la protection de notre environnement.

Devant le succès de ces bacs de collecte, la Mairie du 10^e a décidé à la fin du mois de novembre dernier d'étendre l'expérimentation aux marchés Alibert (à l'angle de l'avenue Claude Vellefaux) et de La Villette (sur le terre-plein central, entre les rues Henri Feulard et de Sambre-et-Meuse).

À vous de jouer : sont collectés 7 jours sur 7 les restes et les préparations de repas, les sachets en papier de thé et de café, les mouchoirs, essuie-tout, et même les boîtes d'œufs en carton qui absorbent les jus et évitent les mauvaises odeurs.

Pour vous aider, la Mairie du 10^e vous offre un kit de collecte de déchets alimentaires (un bio-sceau et deux rouleaux de 30 sacs compostables). N'hésitez pas, adressez-vous à la section du 10^e des services de la Propreté de Paris. L'équipe est joignable par téléphone au 01 53 34 11 11.



Le saviez-vous ?

Vos épluchures de carottes et vos trognons de pommes ne valent plus rien ? Faux !

En triant vos déchets alimentaires, vous participez à les valoriser, à les rendre utiles ! Grâce à cette collecte, sont ainsi produits du biogaz ou des fertilisants naturels pour les agriculteurs.

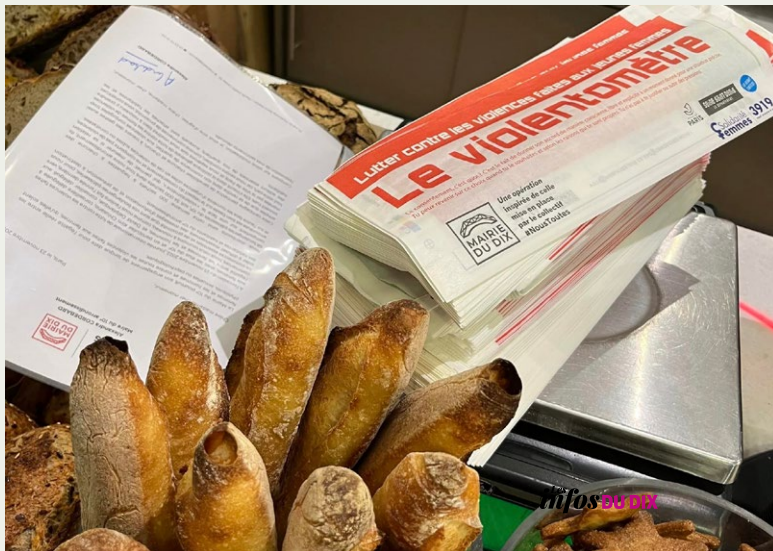
Le 10^e fait une priorité de la lutte pour les droits des femmes

En novembre dernier, pour la journée de lutte contre les violences faites aux femmes, la Mairie du 10^e et ses partenaires étaient mobilisés. Vous étiez nombreux à vous rendre, au métro Belleville, au village prévention organisé par le commissariat, en lien avec la police municipale, l'AP-HP, les associations Paris Aide aux Victimes et Droits d'Urgence, ainsi que le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles et la Mairie.

Dans le même temps, la Mairie vous proposait une soirée d'échanges autour de l'œuvre de l'écrivaine marocaine Loubna Serraj (lauréate du Prix Orange du Livre en Afrique pour son roman « Pourvu qu'il soit de bonne humeur »), mais aussi du repérage et de la prise en charge des femmes victimes de violences conjugales, sexistes et sexuelles. Au cours de cette soirée, plusieurs femmes du centre d'hébergement d'urgence Chrysalide du 10^e ont témoigné.

Enfin, vous l'avez sans doute remarqué, la Mairie du 10^e a relancé, en lien avec le collectif #NousToutes, sa campagne de sensibilisation dans les boulangeries (et cette année dans les pharmacies également). Sacs à baguette comportant le violentomètre (un outil qui permet de mesurer si sa relation est fondée sur le respect), sachets à médicaments avec les numéros d'urgence, cette campagne vise à faire de la lutte contre les violences faites aux femmes une cause du quotidien pour toutes et tous !

Rendez-vous le 8 mars prochain pour une journée placée sous le signe des droits des femmes !





Plan Vélo : ça avance !

En ce début d'année, prenons le temps de faire le point sur les nouveaux aménagements cyclables de l'arrondissement. Dans le quartier, après la création d'un double-sens cyclable continu et sécurisé sur la rue du Château d'Eau, c'est au tour des Grands Boulevards de transformer la « coronapiste » créée à titre provisoire à la fin de la pandémie en piste cyclable pérenne. Les travaux seront achevés au cours du premier semestre.

Ailleurs dans le 10^e, d'autres pistes voient le jour. C'est le cas rue La Fayette (entre le métro Poissonnière et le boulevard de



Magenta) : une piste désormais achevée et qui sera prolongée jusqu'au métro Jaurès d'ici les Jeux olympiques de 2024. Une portion de la Grange-aux-Belles et toute l'avenue Claude Vellefaux ont quant à elles vu deux pistes provisoires être installées pour mieux répondre aux besoins des cyclistes et sécuriser leurs déplacements. Ces deux pistes seront dotées de séparateurs en granit d'ici la fin de l'année 2023. Quant au boulevard de La Villette, sa piste sera colorisée, à l'image du boulevard de Magenta, dans le courant de l'année.

Avec Nature & Us, à la découverte de la biodiversité du 10^e

L'association Nature & Us met plus de nature en ville. C'est elle qui pilote les projets de radeaux végétalisés dans le 10^e. Elle mène également des actions pédagogiques tout au long de l'année et nous fait découvrir dans Les Infos du Dix les différentes espèces que compte notre arrondissement.

En cette rentrée, partons à la découverte de l'anguille d'Europe, qui, lorsqu'elle n'est pas en phase de reproduction, se trouve (en la cherchant bien) dans la Seine et les canaux parisiens. Cet animal nocturne n'est cependant pas facile à rencontrer puisqu'il se cache le jour dans des crevasses des berges ou dans les cavités rocheuses pour se reposer. Opportuniste, l'anguille mange de tout : plancton, vers, crustacés, larves d'insectes et autres poissons, et vit entre 12 et 18 ans.



Quand elle est prête à se reproduire, elle quitte nos canaux, remonte la Seine, traverse l'Atlantique jusque dans la mer des Sargasses (une mer unique au monde qui a la particularité de n'avoir aucune côte). Là, elle pond ses œufs et meurt peu après. L'anguille d'Europe est classée en danger critique d'extinction en France en raison de la surpêche.



Chapelle Saint-Lazare : la réhabilitation s'expose au jardin Alban Satragne

La chapelle Saint-Lazare s'apprête à renaître grâce à une réhabilitation d'ampleur ! Construite en 1834 par Louis-Pierre Baltard (père du célèbre Victor Baltard), la chapelle de l'ancienne prison pour femmes Saint-Lazare est un lieu de symbolique de l'enfermement des femmes. Désacralisée dans les années 1960, elle est fermée au public depuis une vingtaine d'années.



En 2016, le projet « Agora du Faubourg », porté par des associations du 10^e, est sélectionné au Budget participatif. La restauration vise à transformer la chapelle en un lieu solidaire et citoyen ouvert à toutes et à tous (un appel à projets sera lancé prochainement pour répondre à cette nouvelle vocation). Le chantier débute en septembre 2021 et, dans le même temps, est initié un travail de mémoire, de valorisation des travaux pour mieux les faire connaître aux habitantes et habitants du quartier.

Ce reportage photo, réalisé par l'artiste Dorothee Davoise qui est allée à la rencontre des différents acteurs du chantier – architecte, chef de chantier, maçon, charpentier, échafaudeur, couvreur, peintre, cordiste... – est exposé au jardin Alban Satragne jusqu'à la fin du mois de janvier. Il témoigne des travaux tout en permettant de faire vivre la mémoire de cet édifice.

HOMMAGE AUX VICTIMES DE LA RUE D'ENGHIEN

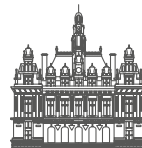
Le vendredi 23 décembre dernier, rue d'Enghien, une attaque meurtrière a coûté la vie à trois membres de la communauté kurde, Emine Kara, Abdullah Kizil et Miran Perwer, et a blessé plusieurs autres personnes. Cet acte raciste a bouleversé le peuple kurde, tout autant que les Parisiennes et les Parisiens.

Il survient à la veille du dixième anniversaire du triple-assassinat des militantes kurdes de la rue La Fayette : le 9 janvier, un hommage sera ainsi rendu à Fidan Doğan, Sakine Cansiz et Leyla Söylemez.

Alors que le drapeau kurde a été hissé au fronton de la Mairie du 10^e, un livre de condoléances a été ouvert et est tenu à la disposition de toutes et tous. Prévus de longue date, l'exposition « Arts kurdes en exil », qui présente les œuvres de 19 peintres et sculpteurs originaires du Kurdistan, s'est ouverte en ce début de mois de janvier dans le hall de la Mairie. Rendez-vous jusqu'au 2 février.



infos+ Pour en savoir plus, rendez-vous sur mairie10.paris.fr



Pass Culture une carte, mille avantages



**Demandez-le,
il est gratuit !**



Depuis son lancement au mois de septembre, le Pass Culture 10^e a déjà réuni plus de 1 000 abonnés ! Cette carte nominative et gratuite, proposée par la Mairie pour rendre la culture plus accessible à toutes et à tous, vous ouvre les portes des établissements culturels de notre arrondissement pour vous permettre de profiter de ses richesses.

Envie de théâtre ? Vous bénéficierez d'une réduction sur une sélection de spectacles dans plusieurs salles comme La Scala ou Les Bouffes du Nord ! Vous préférez une expo ? La Maison de l'Architecture, plusieurs galeries d'art et certains artisans du 10^e vous proposeront des visites commentées ou des vernissages. Vous voulez vous inscrire à un atelier ? Grâce au Pass Culture, initiez-vous à l'art performatif ou à la danse à l'Espace Jemmapes ! Et si cela ne vous suffit pas, cette carte vous donne aussi un accès VIP pour découvrir

les coulisses de la vie culturelle du 10^e (des théâtres aux lieux insolites et méconnus). Sans oublier bien sûr des places à tarif réduit tous les mercredis dans les trois cinémas indépendants de notre arrondissement (Le Louxor, le Brady et l'Archipel), des réductions dans plusieurs librairies et galeries d'art, etc.

Au début du mois de décembre dernier, une soirée exceptionnelle à la Scala a réuni les premiers adhérents du Pass Culture pour un récital du pianiste Vincent Mussat : plus de 300 personnes sont venues applaudir ce jeune musicien qui interprétait des œuvres de Chopin et de Ravel et qui sortira son premier album sous le label Scala Music.

Cette soirée de lancement devrait être suivie d'autres événements pour vous réunir deux fois par an autour d'un programme culturel, au début de l'été et avant les fêtes de fin d'année.

En bref, que vous habitiez le 10^e, que vous y travaillez ou que vous y étudiez, réclamez votre Pass, parlez-en autour de vous et faites le plein de culture ! Et pour ne rien manquer de l'actu culturelle, pensez également à vous abonner à la newsletter Culture Dix, qui vous récapitule régulièrement les offres du moment !



Tribunes *politiques*

Groupe « Paris en Commun - Socialiste, écologiste et progressiste »

Les services publics au cœur de notre action municipale

En ce mois de janvier, nous vous présentons nos meilleurs vœux pour l'année 2023, et souhaitons qu'elle soit pour vous pleine de joie et de bonheur.

Vous le savez, depuis le début de notre mandat, nous sommes pleinement engagé-e-s aux côtés d'Anne Hidalgo et d'Alexandra Cordebard pour poursuivre la transition écologique et sociale de notre arrondissement.

Dans un contexte national et international difficile, et alors que l'État refuse toute aide aux collectivités locales en général et à Paris en particulier, notre majorité reste déterminée à préserver les services publics de proximité, ceux qui font votre quotidien : nous préservons les tarifs des cantines scolaires au même niveau soit 0,13 € pour la première tranche, nous maintenons le remboursement du Pass Navigo pour les mineurs.

Nous continuons à transformer notre espace public en développant les pistes cyclables, en poursuivant notre travail sur le futur Plan Local d'Urbanisme Bioclimatique, ou encore avec la démarche « Embellir votre quartier ».

L'urgence climatique nous oblige à accélérer la transition écologique de notre ville. Nous le faisons en investissant massivement dans la rénovation énergétique des bâtiments municipaux et des logements sociaux.

Nous poursuivons notre engagement pour la lutte contre l'exclusion en créant des places d'hébergement d'urgence là où l'État n'assume pas toutes ses responsabilités.

Vous savez l'engagement qui est le nôtre au service des habitant-e-s du 10^e arrondissement. Nous sommes déterminés à poursuivre notre travail aux côtés de la Maire de Paris et de la Maire du 10^e arrondissement.

Paul Simondon, Éric Algrain,
Raphaël Bonnier, Kim Chiusano,
Alexandra Cordebard, Awa Diaby,
Rémi Féraud, Pauline Joubert,
Philomène Juillet et Dominique Versini

Groupe PCF

L'État doit prendre ses responsabilités !

Aujourd'hui, dans le 10^e, des familles dorment à la rue, des enfants arrivent à l'école le matin sans avoir passé une nuit au chaud. Telle est la triste réalité. Les parents d'élèves, les enseignants, les directions des écoles sont solidaires et nous tenons d'abord à les remercier de toutes les actions prises pour tenter de leur venir en aide.

De la même manière, des campements ont refait leur apparition, comme sous le métro aérien entre Barbès et La Chapelle.

La Mairie est aussi en action : la Maire du 10^e, aux côtés du premier adjoint en charge des affaires scolaires, de l'adjointe aux solidarités et de l'adjoint au logement, est pleinement mobilisée pour accompagner les familles. Début décembre, la Maire de Paris a également annoncé la mise à disposition de 1 000 places d'hébergement d'urgence à Paris. C'est une bonne chose.

Mais la réalité est que l'hébergement d'urgence est une compétence de l'État. Depuis de nombreuses années, les élu.e.s PCF demandent la réquisition des immeubles vides, la création de 10 000 places réparties sur l'ensemble du territoire français et la création de centre de premier accueil. Dans le même temps, nous appelons à continuer à créer du logement social. L'État ne répond pas présent et prévoyait même de supprimer 14 000 places d'hébergement d'urgence cet automne. Quel scandale !

Les élu.e-s PCF, en septembre dernier, proposait en conseil d'arrondissement de se servir d'un immeuble vide depuis de nombreuses années, en face de la Mairie, le Tapis Rouge, pour loger les personnes à la rue. Toujours aucune réponse du gouvernement.

Nous ne pouvons nous résoudre à ce que des familles, des hommes, des femmes, des enfants dorment à la rue. À l'inquiétude pour les familles concernées se rajoute la colère devant l'absence de réponse de l'État. Les élu.e-s PCF continueront à être mobilisés pour que des réponses dignes soient apportées à chacune et chacun.

Élie Joussellin, Philippe Guttermann
et Laurence Patrice

Groupe « Les écologistes pour Paris 10^e »

Pour le respect des droits humains !

À toutes et tous, nous souhaitons une nouvelle année heureuse et solidaire. Cette année sera celle de la consolidation de notre groupe, qui réunit désormais sept élu.e-s de l'arrondissement : les élu.e.s du groupe Les Écologistes pour Paris 10^e et les élu-es Génération-s. Vous pourrez compter sur notre engagement, au sein de la majorité municipale, pour défendre l'écologie, la solidarité et la démocratie.

Nous avons été choqué-e-s, à la fin de l'année 2022, de voir la reconstitution du camp de migrants sous le métro aérien, au nord de l'arrondissement. Ce campement n'est malheureusement pas le seul à Paris et en petite couronne, et de trop nombreuses personnes affrontent encore le froid malgré les promesses du gouvernement d'éradiquer le sans-abrisme.

Cette situation illustre malheureusement les mauvaises conditions dans lesquelles les personnes fuyant la guerre et l'oppression sont accueillies dans notre pays. Les personnes qui dorment chaque nuit sous le métro, dans le froid sont afghanes, érythréennes ou somaliennes. Elles sont majoritairement éligibles au droit d'asile. Il est indigne de les laisser à la rue comme le fait l'État, ou pire encore de les disperser sans proposer d'hébergement. La Ville a identifié plusieurs locaux qui pourraient être mis à disposition en urgence pour héberger ces personnes et les a proposés à l'État qui dispose lui-même de nombreux espaces vides. Il est urgent qu'il les mobilise pour mettre enfin la France au niveau de ses engagements pour les droits humains. Le passage par des mois à la rue ne doit pas être un passage obligé de l'asile dans notre pays.

Nous dénonçons le manque de volonté de l'État de mettre un terme à la crise du sans-abrisme. 2 600 personnes à la rue dans Paris dont près de 300 dans le 10^e ont été recensées lors de la Nuit de la Solidarité 2022, tout cela doit cesser !

Sylvain Raifaud, Ulf Clerwall,
David Delplanque, Isabelle Dumoulin,
Sylvie Scherer, Léa Vasa et
Thomas Watanabe-Vermorel



Opposition Horizons

Taxe foncière : « les promesses n'engagent que ceux qui les reçoivent »

Début novembre, surprise ! La Maire de Paris qui promettait il y a encore quelques mois qu'il n'y aurait pas d'augmentation d'impôts annonce une hausse de la taxe foncière de +53% en 2023... La raison évoquée : « maintenir une haute qualité de nos services publics » face à la crise énergétique.

Sauf que, dans le 10^e arrondissement, cela fait déjà bien longtemps que ces services ne sont pas à la hauteur. Récapitulons : les crèches ? le personnel est en sous-effectif dû à des rémunérations injustement basses ; les écoles ? la Mairie a fermé définitivement cette année l'école maternelle Paradis ; la restauration scolaire ? intoxication alimentaire en septembre à Louis Blanc ; les deux piscines ? fermées ; la police municipale ou les services de propreté ? en manque cruel de moyens pour travailler efficacement sur un territoire de 90 000 habitants et où des dizaines de milliers de personnes passent chaque jour. Bref, des services publics de « haute qualité » selon cette majorité municipale dans le déni...

En réalité, l'augmentation de la taxe foncière va surtout permettre à la Ville de Paris de remplacer la manne financière de 250 millions d'euros des loyers capitalisés qu'elle percevait chaque année depuis 2016 et qui lui permettait de présenter des budgets à l'équilibre. Ce procédé temporaire était censé permettre à la Ville de l'aider à régler ses difficultés financières. Sauf qu'au lieu d'entamer des réformes structurelles et de couper dans les dépenses de fonctionnement (qui représentent 85% du budget de 10 milliards d'euros de la Ville), la Maire a choisi le chemin de la facilité : celui de la hausse des impôts.

Ainsi, l'augmentation de la taxe foncière ne permettra pas d'améliorer la qualité des services publics de proximité comme la Maire de Paris le promet...

Bertil Fort

LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT, COMMENT ÇA MARCHE ?

Le Conseil d'arrondissement, c'est l'organe consultatif et décisionnel majeur de l'arrondissement. C'est un lieu d'information et de débat démocratique pour les différentes composantes politiques, ainsi qu'un relais entre la population de l'arrondissement et le Conseil de Paris. Dans le 10^e, il est composé de 21 élus, dont 7 siègent également au Conseil de Paris (dont la Maire d'arrondissement).

Les séances se tiennent selon un calendrier précis, qui dépend des réunions du Conseil de Paris. En effet, le conseil d'arrondissement doit émettre un avis sur les projets de délibération, avant leur examen par le Conseil de Paris.

Au conseil d'arrondissement, on peut notamment débattre :

- du montant des subventions attribuées aux associations dont l'activité s'exerce dans l'arrondissement ou au profit de ses habitants,
- des questions d'urbanisme, de nos parcs et de nos jardins,
- du fonctionnement et de la gestion de tous les équipements municipaux (crèches, écoles, gymnases).

Au conseil d'arrondissement on peut également émettre un vœu. Il s'agit d'apporter une précision ou un avis sur un projet qui sera présenté au Conseil de Paris, d'en proposer un, ou encore de poser une question à la Maire de Paris. Les séances du conseil sont publiques et les comptes rendus sont consultables dès leur approbation par le conseil suivant.

PROCHAINES SÉANCES

■ Prochain conseil d'arrondissement :

- Mardi 7 mars 2023

■ Prochain conseil de Paris :

- Du mardi 14 au vendredi 17 mars 2023

CONTACTER LES ÉLU-E-S DU 10^e

Pour joindre ses élu-e-s, vous pouvez leur écrire un courriel (prenom.nom@paris.fr) ou prendre attache avec le secrétariat de la Mairie au 01 53 72 10 00.

histoire et vies du 10^e

LÉON COGNIET, UN PEINTRE DANS LE 10^e

Au début du XIX^e siècle, le fameux Radeau de la Méduse de Géricault s'est retrouvé dans un atelier du 10^e...

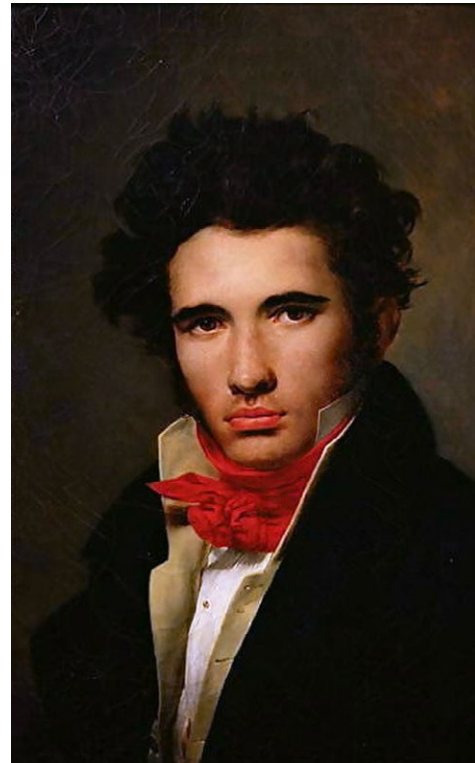
D'après les mémoires de l'historien de l'art Charles Blanc, on a pu voir fin 1819 dans un atelier situé 9, rue de la Grange-aux-Belles le tableau le plus connu de Théodore Géricault, *le Radeau de la Méduse*, qui venait d'être exposé au Salon. Géricault « n'ayant pas un atelier assez grand pour le recueillir » (il l'avait peinte dans le foyer du théâtre Italien, à l'emplacement de l'actuel Opéra-comique) il pria Léon Cogniet « de vouloir bien s'en charger et de lui donner asile dans son atelier de la rue de la Grange-aux-Belles ».

Léon Cogniet (1794-1880), peintre installé dans le 10^e, est le fils d'un dessinateur de papiers peints. Il entre à l'École des Beaux-Arts de Paris dans l'atelier de Pierre-Narcisse Guérin. Il sera en 1817 son premier élève à obtenir le Prix de Rome avec *Hélène délivrée par Castor et Pollux* (aujourd'hui dans cette même école). Il rencontre dans cet atelier Delacroix, Géricault et bien d'autres. Depuis Rome il se doit d'envoyer, selon le règlement en vigueur, un tableau d'histoire. Ce sera *Marius sur les ruines de Carthage* qui va être acheté par le roi Louis XVIII (Musée des Augustins de Toulouse).

Dès 1817 il expose au Salon et cette consécration va entraîner de nombreuses commandes. Au cours des années suivantes, il peint des tableaux romantiques ou religieux, des tableaux dont le sujet est emprunté à la littérature (Walter Scott), des tableaux militaires, *Expédition d'Égypte*, *Guerre d'Espagne*, *Campagne de Russie*... En

1843 *Le Tintoret peignant sa fille morte* (Musée des Beaux-Arts de Bordeaux) obtient un grand succès. Cogniet réalise alors des portraits officiels, mais aussi mondains, comme celui de la Veuve Clicquot qui sera reproduit sur les étiquettes de champagne du même nom et qui le rendra célèbre. À partir de là il se consacre à l'enseignement, devenant professeur de dessin à Louis le Grand où il aura Degas pour élève, et de 1847 à 1861 à Polytechnique. Il devient membre de l'Institut en 1849 et enseignera la peinture aux Beaux-Arts de 1851 à 1863, date à laquelle il démissionne après avoir formé de nombreux artistes.

Dans son atelier de la rue de la Grange-aux-Belles, il reçoit de nombreux élèves, tels Meissonnier, Jean-Paul Laurens, Léon Bonnat et bien d'autres. Sa sœur, Marie-Amélie (1798-1869) qu'il a formée et qui est son assistante, peint en 1831 *le Grand Atelier* qu'on peut admirer au Musée des Beaux-Arts d'Orléans. À partir de 1840 il confie à sa sœur un atelier pour femmes au 50, rue des Marais Saint-Martin (devenue la rue Albert Thomas dans le 10^e). Elle le gèrera pendant une vingtaine d'années. Catherine-Caroline Thévenin (1813-1892), devenue Madame Cogniet à la Mairie du 10^e en 1865, prendra sa suite. Elle était une élève de Léon Cogniet venue de Lyon se former à Paris en même temps que sa sœur Marie-Anne-Rosalie (1820-1892). Toutes les deux exposeront régulièrement au Salon et y seront même récompensées de médailles de bronze.



Léon Cogniet, autoportrait (vers 1817-1818), Musée des Beaux-Arts d'Orléans

À la mort de Cogniet en 1880, Catherine-Caroline est l'héritière du volumineux fonds de l'atelier (1240 dessins et 167 peintures) qui sera légué au Musée des Beaux-Arts d'Orléans au printemps 1892. Les deux sœurs Thévenin qui vivaient boulevard de Magenta sont mortes à leur domicile à quelques heures d'intervalle en février 1892. La tombe familiale se trouve au Père Lachaise (div.15). Au 9, de la rue de la Grange-aux-Belles se dresse depuis 1932 un immeuble de briques. Et depuis 1884, une rue du 17^e arrondissement porte le nom de Léon Cogniet.

Odile Mercier

infos+ Toutes les infos sur le site d'Histoire & Vies du 10^e : hv10.org



C'EST PARTI POUR LE RECENSEMENT !

Le recensement démarre dès le 19 janvier et se terminera le 25 février 2023.

Si vous êtes recensé cette année, vous serez prévenu par la Mairie du 10^e, par voie d'affichage dans le hall de votre immeuble. Un courrier vous sera également glissé dans votre boîte aux lettres !

Le recensement, à quoi ça sert ? C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain ! Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

Vous pouvez aussi vous faire recenser en ligne ! Des codes vous seront remis par l'agent recenseur lors de son passage dans votre immeuble.